

## COMMUNE DE BRIOUDE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

Département de la Haute-Loire

Arrondissement de Brioude

NOMBRE DE MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
29	29	18	9	2

**OBJET : Dérogations à la règle du repos  
dominical dans les commerces pour l'année  
2024**

N° Enregistrement :	
2023_11_09	53

Certifié exécutoire par dépôt en Sous-  
Préfecture,

Le 14 NOV. 2023

Publication (affichage et mise en ligne),

Le 14 NOV. 2023

Le Directeur Général des Services,  
Fabrice PESTRE

Le 09 novembre 2023 à 20h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation en date du 02 novembre 2023 de Jean-Luc VACHELARD, Maire de Brioude, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc VACHELARD, Maire de Brioude.

**Présent(e)s :** Jean-Luc VACHELARD, Gilles DA COSTA, Marie-Christine EYRAUD, Maurice ROCHE, Anne GUINCHARD, Cyrille SARRIAS, Elisabeth STOQUE, Jean-Philippe VIGIER, Frank MERLE, Annie SIBEYRE, Nadine CRAVINHO, Emmanuel RICQUEBOURG, Léa JULIEN, Alain BOREL, Guillaume SABY, Marie-Antoinette MARTIN, Alexis JUILLARD, Marie-Christine DEGUI

**Représenté(e)s :**

Aline BONNET par Elisabeth STOQUE  
Claire GAILLARD par Cyrille SARRIAS  
Damien CHALLET par Guillaume SABY  
Clément NEYRIAL par Maurice ROCHE  
Maryline ADMIRAL par Gilles DA COSTA  
Carole MATHIEU par Jean-Philippe VIGIER  
Jean HADJOUTI-GAILLARD par Jean-Luc VACHELARD  
Juliette TILLIARD-Blondel par Marie-Christine DEGUI  
Jamila BOUHARRA par Alexis JUILLARD

**Absent(e)s :**

Bastien VEYSSEYRE  
Magalie GRANET

**Assistaient à la réunion :**

Fabrice PESTRE, Directeur Général des Services  
Fabien COVINHES, Directeur des Services Techniques  
Chehrazed IMBARD, Assistante de Direction

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'une Secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume SABY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE par Frank Merle, Conseiller municipal,**

La Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié entre autres l'article L. 3132-26 du Code du Travail qui régit la possibilité d'emploi de personnel dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Considérant l'afflux constaté de visiteurs et chalands à différentes périodes de l'année (périodes de soldes, jours fériés, programmation événementielle et vacances scolaires toutes zones académiques, fêtes de fin d'année).

**AR Prefecture**

043-214300402-20231109-AD\_2023\_53-DE  
Reçu le 14/11/2023

Il est proposé à la Ville de Brioude, de se prononcer sur 12 dimanches autorisés pour l'ouverture des commerces qui en ont fait la demande., à soumettre à l'avis conforme du Conseil Communautaire de Brioude Sud Auvergne.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal doit :**

- **SE PRONONCER** sur 12 dimanches de 2024 pour l'ouverture des commerces.
- **SOUMETTRE** à l'avis conforme du Conseil Communautaire de Brioude Sud Auvergne.
- **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour fixer les dates d'ouverture collective des commerces de la commune dans la limite de 12 dimanches pour 2024.

**Proposition :**

- 14 et 21 janvier 2024 : soldes d'hiver
- 30 juin et 07 juillet 2024 : soldes d'été
- 15 septembre 2024 : Mondial de l'enduro
- 22 septembre 2024 : Journée du Patrimoine
- 24 novembre 2024 : Black Friday
- 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024 : Noël

**DÉLIBÉRATION**

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse et entendu les explications complémentaires de Frank Merle, Conseiller municipal, le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE** sur 12 dimanches de 2024 pour l'ouverture des commerces qui pourraient être :
  - 14 et 21 janvier 2024 : soldes d'hiver
  - 30 juin et 07 juillet 2024 : soldes d'été
  - 15 septembre 2024 : Mondial de l'enduro
  - 22 septembre 2024 : Journée du Patrimoine
  - 24 novembre 2024 : Black Friday
  - 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024 : Noël
- **SOMET** à l'avis conforme du Conseil Communautaire de Brioude Sud Auvergne.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour fixer les dates d'ouverture collective des commerces de la commune dans la limite de 12 dimanches pour 2024.

VOTE		
Nombre de votants	27	
Nombre de suffrages exprimés	27	
POUR	23	
CONTRE	4	Marie-Christine Degui, Alexis Juillard, Juliette Tilliard-Blondel, Jamila Bouharra
ABSTENTION		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé le registre les membres présents,

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire de BRIOUDE,

Guillaume SABY



Jean-Luc VACHELARD

